

BIEN\_20182019\_24\_0400005N\_181204090509

0330150J

ACADEMIE DE BORDEAUX

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX

5 RUE J DE CARAYON LATOUR

33060 BORDEAUX CEDEX

### BORDEREAU D'INSTRUCTION

**Objet de l'acte** : Passation de conventions, de contrats et de marchés LISTE CONTRATS ET CO

**Etablissement émetteur de l'acte** : COLLEGE JEAN ROSTAND-0400005N

**Numéro de séance** : 3

**Numéro d'enregistrement de l'acte** : 24

**Année scolaire** : 2018-2019

**Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département**

**Décision** : Validation avec observations

**Commentaire** :

**Pièce(s) jointe(s)** : Non

**Observations** :

Observation n°1 : L'autorisation donnée par le conseil d'administration préalablement à la signature d'un contrat ou d'une convention ne saurait avoir un caractère général.

Il importe que ses membres -quand ils se prononcent- soient en possession des éléments nécessaires pour leur permettre d'apprécier la portée et l'étendue de l'engagement de l'EPL.

Toute autre pratique relèverait d'une délégation de pouvoir du conseil d'administration vers son président, laquelle n'est organisée par aucun texte.

C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir veiller à ce que cette liste ne contienne que des contrats et conventions habituels.

En revanche, les nouveaux contrats et conventions devront faire l'objet d'un vote et d'acte individuel.

De plus, je vous précise que les autorisations de recrutement doivent faire l'objet d'actes spécifiques du modèle "Autorisation de recrutement de personnels ..." que je vous demande de bien vouloir saisir.